

chargé de com.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

03 BP 7021 OUAGADOUGOU 03

Tel. : (226) 25 30 70 64/65

Télécopie : (226) 25 30 72 42

Télex : 5270 BF



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 09 OCT 2020

N°2020-00076 /MESRSI/SG/UJKZ/P

COMMUNIQUE

Recrutement d'étudiants en 1^{ère} année de licence professionnelle Option : Management de la Qualité en Industrie Agroalimentaire (MQIA)

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des candidats titulaires du baccalauréat série C, D et AA (Agroalimentaire) qu'il est ouvert à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre (UFR-SVT), un test de recrutement d'étudiants en 1^{ère} année dans la filière Licence Professionnelle, option : Management de la Qualité en Industries Agroalimentaire (MQIA).

1) Formation et Diplôme

- Durée de la formation : trois (3) ans ;
- Diplôme : Licence professionnelle en Management de la Qualité en Industrie Agroalimentaire.

2) Conditions et modalités d'accès

Les conditions et modalités d'accès à cette formation sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat session 2020 série C, D ou BAC professionnel Agroalimentaire ;
 - s'acquitter des frais d'inscription (15 000 F CFA) pour le test de recrutement à l'Agence Comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO.
 - avoir été déclaré admis au test de recrutement ;
- ou
- être technicien en activité dans un laboratoire ou une entreprise et titulaire d'un BAC ;
 - avoir trois (3) années d'ancienneté ;
 - avoir été déclaré admis au test de recrutement.

3) Le déroulement du test

Le concours comporte :

❖ **Pour les bacheliers titulaires du BAC D ou C** : Trois (3) épreuves écrites :

- **Mathématiques** (2 heures), le 20/10/2020 de 7 h 30 mn à 9 h 30 mn
- **Physique-chimie** (2 heures), le 20/10/2020 de 10 h 00 mn à 12 h 00 mn
- **Science de la Vie et de la Terre (SVT)** (2 heures), le 20/10/2020 de 15 h 00 à 17 h 00 mn.

❖ **Pour les bacheliers titulaires du BAC AA et les techniciens en activité** : **Trois (3)**

épreuves écrites :

- **Mathématiques générales** (2 heures), le 20/10/2020 de 7 h 30 mn à 9 h 30 mn
- **Chimie-Biochimie** (2 heures), le 20/10/2020 de 10 h 00 mn à 12 h 00 mn
- **Microbiologie générale** (2 heures), le 20/10/2020 de 15 h 00 à 17 h 00 mn.

Peuvent prendre part au test les candidats ayant déposé :

- une demande manuscrite adressée à monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- une attestation légalisée de réussite au baccalauréat (session 2020) série C, D et BAC professionnel Agroalimentaire;
- un extrait ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
- la quittance de paiement des frais d'inscription (15 000 F CFA) pour le test de recrutement à l'Agence Comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO.
- Pour les professionnels (techniciens en activité), joindre une attestation de travail, une attestation de mise en position de stage ou une autorisation du supérieur hiérarchique et une photocopie du dernier diplôme.

Le nombre de places mises en compétition est de : 25 pour les titulaires du BAC D ou C et de 5 pour les titulaires de BAC AA.

4) Réception de dossiers

Réception de dossiers : au Secrétariat de Mme la Directrice Adjointe de l'UFR-SVT du 12/10/2020 au 16/10/2020 de 8 h 00 à 15 h 00.

5) Frais d'inscription :

- ✓ Pour les étudiants ressortissants de la zone UEMOA, les frais d'inscription sont de 15.000FCFA par an en régime étudiant et 50.000FCFA par an en régime particulier.
- ✓ Pour les étudiants ressortissants de la zone hors UEMOA, les frais d'inscription sont de 250.000FCFA par an.

6) Date, lieu et heure du test

Date : Mardi 20 octobre 2020 à l'amphi ex-IBAM.

Heure : 7 heures 30 minutes

Se munir d'une carte d'identité Burkinabé ou d'un passeport en cours de validité.

NB :

1. L'admission au test de recrutement ne donne ni droit au bénéfice d'une bourse nationale ni au statut de stagiaire. Elle n'implique pas non plus le bénéfice d'une réorientation.
2. Le régime d'examen terminal unique n'est pas admis dans la section.
3. La présence aux enseignements théoriques et aux travaux pratiques est obligatoire.



Pr Rabiou CISSE/
Chevalier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre International des Palmes académiques

Ampliation :
Large diffusion